

PRÉVENTION contre

les CAMBRIOLAGES et les VOLS À LA ROULOTTE

**ADRESSEZ-VOUS À LA
BRIGADE DE GENDARMERIE
DE VOTRE DOMICILE**

GROUPEMENT DU MORBIHAN

2 Place de la Libération - 56000 VANNES
☎ 02 97 54 75 00 • ☎ 02 97 54 01 66
ggd56@gendarmerie.defense.gouv.fr

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES D'ALLAIRE

22 Rue de Redon ☎ 02 99 71 91 01

BRIGADE TERRITORIALE AUTONOME D'AURAY

2 Rue de la Forêt ☎ 02 97 24 17 17

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE BAUD

16 Rue du Maréchal Leclerc ☎ 02 97 51 03 07

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE CARNAC

40 Rue de Saint-Cornely ☎ 02 97 52 06 24

BRIGADE TERRITORIALE AUTONOME DE GROIX

5 Rue Francis Stéphan ☎ 02 97 86 81 17

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE GUER-COËTQUIDAN

2 Avenue de Brocéliande ☎ 02 97 75 70 55

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE JOSSELIN

1 Rue des Carrouges ☎ 02 97 22 20 26

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE LANGUIDIC-

HENNEBONT
6 bis Avenue de la République ☎ 02 97 36 20 25

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE LE FAOÛET

721 Cours Carré ☎ 02 97 23 07 37

BRIGADE TERRITORIALE AUTONOME DE LE PALAIS

Résidence Les Glacis ☎ 02 97 31 80 22

BRIGADE TERRITORIALE AUTONOME DE LORIENT

32 Rue Ducouëdic ☎ 02 97 64 27 17

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE MUZILLAC

21 Rue du Général de Gaulle ☎ 02 97 41 67 07

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE PLOËRMEL

1 Rue du Mississipi ☎ 02 97 74 06 14

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE PONT-SCOREFF

Rue de Lorient ☎ 02 97 32 61 17

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE PONTIVY

1 Rue Julien Guidard ☎ 02 97 25 00 75

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE PORT-LOUIS

8 Rue de la Citadelle ☎ 02 97 82 46 19

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE QUESTEMBERT

47 Boulevard Louis Pasteur ☎ 02 97 26 10 09

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE THEIX

Route de Noyal ☎ 02 97 43 02 22

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE VANNES

2 Place de la Libération ☎ 02 97 54 75 00

Vous protéger

Protéger les établissements par des systèmes d'alarme

Les établissements commerciaux et bancaires, les entrepôts, les résidences ainsi que leurs accès et ouvertures doivent être protégés par des dispositifs d'alarme, voire de vidéo-surveillance.

Fortifier les ouvertures

Les ouvertures doivent être sécurisées par des blindages de porte, des serrures de sûreté...

Recourir à des entreprises de gardiennage

Le gardiennage est un dispositif à envisager au moins pendant les périodes sensibles (fin d'année, période estivale).

Photographier les objets de valeur

Ne pas conserver des sommes d'argent importantes

Les recettes doivent être régulièrement récupérées par des sociétés de transport de fonds et non conservées dans les caisses ou au domicile.

Mettre à l'abri les objets de valeur

Les biens de valeur ont toute leur place dans les coffres-forts, derrière des vitrines verrouillées ou surveillées...

Être vigilant

Prêter attention aux « rôdeurs »

Les personnes dont la présence dans le secteur, dans la rue, dans l'établissement... est inhabituelle, ou dont le comportement est suspect, doit attirer votre attention. Leur attitude peut éveiller des soupçons et réveiller votre vigilance.

Vos bons réflexes

Le signalement des personnes et des véhicules est capital pour l'enquête

Habituez-vous à identifier et retenir les aspects physiques et la tenue vestimentaire des personnes.

Ayez le réflexe de relever les éléments d'identification des véhicules : type, marque, couleur et surtout numéro d'immatriculation

L'information immédiate et précise de la brigade de gendarmerie est déterminante

Ne pas hésiter à appeler (composer le numéro de la brigade ou le 17 en cas d'urgence) et à communiquer ce qui a été vu ou entendu. Tout renseignement intéresse la gendarmerie.

En cas de cambriolage ou de vol (c'est aussi valable pour les agressions)

Si les auteurs sont encore présents :

- observer (nombre, signalements, armement, moyens de locomotion, direction de fuite...) et écouter (accent, prononciation d'un prénom, d'un nom, d'un surnom...);
- alerter la gendarmerie.

Dans tous les cas, ne toucher à rien avant l'arrivée des gendarmes. Les constatations (relevés d'empreintes, d'ADN, de traces...) sont absolument nécessaires à l'enquête.

Qui prévenir

En présence d'individus suspects prévenez ou faites prévenir la gendarmerie (téléphone d'urgence : « 17 ») en précisant votre position exacte et les circonstances.

La patrouille la plus proche sera alors immédiatement orientée vers vous pour procéder au contrôle des suspects et recueillir discrètement votre témoignage.

FERMEZ VOS PORTES ET FENÊTRES



EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE

17

Prévention des vols dans les véhicules

Ne pas stationner son véhicule dans un lieu isolé dans la mesure du possible

Fermer son véhicule à clé

Ne pas laisser les vitres entr'ouvertes (même lorsqu'il fait chaud).

Ne laisser aucun objet qui peut être convoité et qui est visible de l'extérieur

Toutes ces recommandations (signalement des personnes et des véhicules, information de la gendarmerie, attitudes à adopter en cas de vol) sont valables dans les cas de vol à la roulotte.

Une immatriculation incomplète rend l'identification plus difficile, voire impossible.